

## **VILLE DE BOUCHERVILLE**

### **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2026 :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-480**

**TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1866**

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : [boucherville.ca/avispublics](http://boucherville.ca/avispublics) (Règlement 2026-480).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 16<sup>e</sup> jour de juin 2026

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière